



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE LA REGION  
GUADELOUPE

COMMUNIQUE DU 12/06/2018  
A 12 H30



**POLLUTION DE L'AIR EN PARTICULES FINES PM10**  
**NIVEAU ROUGE**  
Ce mardi 12/06/2018

*Dépassement du seuil d'alerte de 80 µg/m<sup>3</sup> sur 24 heures*  
**Constat de dépassement**

<b>Commentaires</b>	Ce mardi 12 juin 2018, la concentration en particules fines PM10 dans l'air devrait dépasser les 80 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h, valeur correspondant au seuil réglementaire d'alerte. Face à cette prévision et conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la qualité de l'air, la procédure d'alerte est déclenchée.
<b>Valeur atteinte :</b>	<b>116.5 µg/m<sup>3</sup> à 12h06 le mardi 12 juin 2018</b>
<b>Zones concernées</b>	<b>Ensemble de l'archipel de la Guadeloupe</b>
<b>Nature du polluant et sources :</b>	La procédure concerne les <b>particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10)</b> . Cette pollution est principalement liée au passage des brumes de sables sur l'archipel guadeloupéen, mais également à l'activité humaine (combustion d'énergie fossile, moyens de transport, activités industrielles...).
<b>Seuil atteint : NIVEAU ROUGE</b>	Le seuil d'alerte correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement justifiant l'intervention de mesures d'urgences.
<b>Prévisions :</b>	Le risque de dépassement est <b>élevé</b> pour les prochaines 24 heures.

**Recommandations sanitaires**

Il est recommandé aux catégories de la population particulièrement **vulnérables** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, asthmatiques) et **sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou s'accroissent lors des pics) de :

- Éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- Reporter les activités qui demandent plus d'effort.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations...) :

- Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin
- Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

**Mesures pour la réduction des émissions**

Afin de réduire la pollution, il est recommandé de réduire la vitesse, privilégier le covoiturage, le transport en commun et les modes de déplacement non polluants, arrêter l'utilisation de barbecue et respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre.

*D'autres mesures pourraient être ultérieurement préconisées par le Préfet*

**MERCI DE RELAYER CETTE INFORMATION**

Pour plus d'informations, contacter GWAD'AIR au 0690 40 13 45  
Résultats actualisés et recommandations disponibles sur [www.gwadair.fr](http://www.gwadair.fr)